

# FICHE D'INFORMATION N° 7

## LA PAUVRETÉ RACIALISÉE DANS LA JUSTICE ET LA POLICE

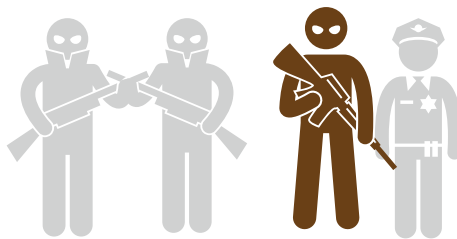
Comment les personnes racialisées sont-elles désavantagées en matière de justice et de maintien de l'ordre?

**Profilage:** De 2013 à 2015, le Service de police d'Ottawa a constaté que les conducteurs noirs étaient arrêtés 2,3 fois plus souvent que prévu, compte tenu de leur représentation parmi la population de conducteurs; les jeunes hommes noirs ont été arrêtés 8,3 fois plus; Les conducteurs du Moyen-Orient ont été arrêtés 3,3 fois plus; et les jeunes hommes du Moyen-Orient ont été arrêtés 12 fois plus.

**Détention avant procès:** Un rapport de 2016 sur le système de cautionnement en Ontario indique que les peuples autochtones et les personnes de couleur "qui sont soumis à des pratiques de contrôle excessif et au profilage racial risquent davantage de se retrouver en détention provisoire".

**Ségrégation:** En 2016, 40% des détenus en isolement au Centre de détention de Toronto-Sud étaient noirs, alors que 7,5% de la région métropolitaine de recensement de Toronto étaient en prison.

**De nombreux programmes sociaux sont refusés aux travailleurs migrants malgré leur contribution à ces programmes quand ils travaillent au Canada.**



**Taux d'arrestation:** à la suite de contrôles plus stricts «par rapport aux Blancs, les minorités sont plus susceptibles d'être arrêtées, condamnées et punies», ce qui a été identifié comme un facteur important contribuant à la surreprésentation des hommes noirs dans la justice pénale système.

**Incarcération:** En 2016, les Noirs représentaient 3,5% de la population canadienne en général, mais 10% de la population incarcérée dans des établissements fédéraux.

### FAITS AUTOCHTONES

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a reconnu dans un rapport de 2014 qu'il y avait eu près de 1 200 femmes autochtones disparues et assassinées au Canada entre 1980 et 2012. Les groupes de femmes autochtones indiquent toutefois que plus de 4 000 femmes ont été assassinées ou assassinées.

Selon l'Enquête sociale générale de 2004, les femmes autochtones âgées de 15 ans et plus étaient 3,5 fois plus exposées à la violence que les femmes non autochtones.

En 2016, le taux d'homicides chez les femmes autochtones était cinq fois plus élevé que chez les femmes non autochtones.

14% des personnes en isolement dans les prisons ontariennes sont autochtones. Plus de la moitié des hommes et des femmes autochtones admis en isolement en 2016 présentaient une alerte au risque de suicide.

Selon la GRC, plus de 90% des victimes de la traite sont des citoyens canadiens; 92% des victimes font l'objet d'un trafic à des fins d'exploitation sexuelle. La majorité des victimes de la traite au Canada sont autochtones et la plupart sont jeunes.

En 2016, 25% de la population carcérale fédérale totale - et 35% des femmes purgeant une peine de ressort fédéral - étaient autochtones, alors qu'elles ne représentaient qu'environ 4,3% de la population canadienne totale.

Entre 2005 et 2015, le nombre de peuples autochtones incarcérés a augmenté de plus de 50%, tandis que le nombre de femmes autochtones incarcérées a presque doublé.

**Risque:** les communautés racialisées sont surreprésentées parmi la population à faible revenu et font face à un risque accru d'itinérance, d'incarcération et de violation des droits humains. Cela augmente leur risque d'être trop surveillé, tout en réduisant leur accès à la justice et à la sécurité,

**Accès:** L'accès à la justice et à la représentation équitable des personnes racialisées devant les tribunaux judiciaires et administratifs, ainsi que l'accès à l'aide juridictionnelle, est rendu d'autant plus difficile en raison de leur race et de leur statut d'immigré, et du manque de réactivité culturelle et linguistique. et des services sûrs dans le système de justice de l'autre.

**Criminalisation:** le système de cautionnement canadien est un système qui «pénalise de manière disproportionnée et criminalise- pauvreté, toxicomanie et maladie mentale “- exacerbant l'iniquité à code de couleur.

### Brèves notes

- Lorsque nous parlons de personnes de couleur, nous parlons de Canadiens d'origine ou de patrimoine non européens - à la fois les personnes de couleur nées au Canada et celles qui sont nées ailleurs.
- Lorsque nous parlons des peuples autochtones, nous parlons des membres des Premières nations, des Inuits et des Métis.
- À Toronto, 62% de toutes les personnes vivant dans la pauvreté appartiennent à des groupes racialisés.
- Au Canada, 52% des personnes racialisées vivant dans la pauvreté résident en Ontario.
- Les ménages dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu (SFR) ou à la mesure de faible revenu (MFR) du Canada consacrent un pourcentage beaucoup plus élevé de leur revenu aux produits de première nécessité, comme la nourriture et le logement, par rapport à la famille moyenne; C'est ainsi que nous mesurons la pauvreté.
- Le racisme systémique est souvent causé par des préjugés institutionnels cachés dans les politiques, pratiques et processus qui privilégient ou désavantagent certains groupes de personnes. Cela peut être le résultat de la façon dont les choses ont toujours été faites sans considérer comment elles affectent différemment des groupes particuliers.

Au Canada, en 2014, il y avait 611 crimes motivés par la haine contre un groupe racial particulier (principalement le racisme anti-Noirs: 238) et 429 crimes motivés par la haine contre un groupe religieux particulier (principalement juifs: 213 et musulmans: 99). Les crimes haineux contre les musulmans ont doublé entre 2014 et 2016.

Cependant, ces statistiques sont incomplètes car seule une faible proportion d'actes haineux est rapportée, systématiquement enregistrée et suivie.

En 2013, le gouvernement conservateur a abrogé l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, qui prévoyait que les plaintes haineuses constituaient un motif juridique de plainte. Cela a réduit les moyens disponibles au Canada pour lutter contre la haine par le biais du système des droits de la personne.

En 2015, Thunder Bay, en Ontario, a enregistré le plus grand nombre de crimes motivés par la haine déclarés au Canada (près de la moitié ciblant les peuples autochtones).



## QUE FAIT-ON?

**Aboriginal Legal Services** se spécialise dans la représentation légale des peuples autochtones de tout l'Ontario et héberge l'un des plus importants programmes de déjudiciarisation pour Autochtones du Canada : [www.aboriginallegal.ca](http://www.aboriginallegal.ca) / [info@aboriginallegal.ca](mailto:info@aboriginallegal.ca)

**La Commission ontarienne des droits de la personne (CODP)** s'efforce de créer une culture de respect des droits de la personne et de responsabilisation en exposant, en mettant au défi et en mettant fin aux structures et systèmes généralisés de discrimination par l'éducation, l'élaboration de politiques, les enquêtes publiques et les litiges : [www.ohrc.on.ca](http://www.ohrc.on.ca) / [info@ohrc.on.ca](mailto:info@ohrc.on.ca)

**Le Conseil national des musulmans du Canada (NCCM)** défend les intérêts de ceux qui ont été victimes de discrimination anti-musulmane, de haine ou de préjugés, et documente la discrimination anti-musulmane, le harcèlement ou les crimes motivés par la haine. [www.nccm.ca](http://www.nccm.ca) / [info@nccm.ca](mailto:info@nccm.ca)